



## ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

# Représentation Vie collective et politique

### Sommaire

<b>Pourquoi une entrée transversale sur la représentation ? .....</b>	<b>3</b>
• Définir la représentation.....	3
• D'autres notions à travailler pour comprendre les enjeux de la représentation.....	5
• Travailler les finalités et compétences du programme .....	11
• Objectifs d'apprentissages .....	13
<b>Le travail sur la représentation dans la scolarité de l'élève .....</b>	<b>14</b>
• La représentation au cœur des programmes d'EMC.....	14
• La représentation dans les autres disciplines .....	15
<b>Aborder « La représentation » dans une progression pensée de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>17</b>	
<b>Proposition pédagogique pour la classe de 6<sup>e</sup> .....</b>	<b>19</b>
• Représenter et se sentir représenté - Aux urnes, collégiens ! .....	19
<b>Proposition pédagogique pour la classe de 5<sup>e</sup> .....</b>	<b>23</b>
• La représentation au collège par les éco-délégués - Une forme d'engagement pour relever les défis du monde d'aujourd'hui .....	23
<b>Proposition pédagogique pour la classe de 4<sup>e</sup> .....</b>	<b>26</b>
• Représenter et se sentir représenté d'hier à aujourd'hui à partir de l'exemple des droits politiques des femmes .....	26

<b>Proposition pédagogique pour la classe de 3<sup>e</sup></b> .....	<b>30</b>
• Représentation et démocratie .....	30
<b>Travailler ou prolonger le travail sur la représentation en s'appuyant sur des actions éducatives, des partenaires, en lien avec le parcours citoyen</b> .....	<b>33</b>
• Temps forts possibles .....	33
• Concours et partenaires institutionnels .....	33
<b>Ressources</b> .....	<b>34</b>

Retrouvez Éduscol sur



## Pourquoi une entrée transversale sur la représentation ?

Appréhender la **représentation** est essentiel pour étudier et comprendre ce qu'est la démocratie. Par la notion de représentation, les élèves peuvent découvrir et expérimenter une dimension de la citoyenneté. Cela en fait un axe fondamental de l'enseignement moral et civique. La démocratie, comme « pouvoir du peuple », est présentée par Pierre Rosanvallon comme « l'horizon évident du bien politique<sup>1</sup> » pour nos sociétés contemporaines et l'expression même des principes qui organisent notre société. Pourtant, cette démocratie est régulièrement décrite comme étant en crise, plus particulièrement dans les sociétés où elle fait quasiment l'unanimité, comme en France. Ce paradoxe révèle la tension, qui n'est pas nouvelle, entre la définition philosophique et politique de la démocratie, telle que mentionnée dans l'article 3 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (DDHC) – « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » – et sa mise en œuvre, son institutionnalisation.

Au cœur de cette tension se trouve le principe de représentation, dans ses différentes acceptions, que ce soit par la question de la légitimité des représentants et la relation de plus en plus complexe avec ceux qu'ils représentent, par la crise des institutions, jugées par beaucoup inadéquates et symbolisant une démocratie confisquée par une minorité, ne représentant plus le peuple souverain, ou encore par la demande de nouveaux modes de représentation qui dépassent la seule élection, autour de l'idée de démocratie participative.

Aborder la question de la représentation permet de croiser l'étude du fonctionnement des institutions, les modalités de représentation et de désignation des dirigeants, ce qui fonde leur légitimité, les relations de pouvoir, mais également la définition même de la souveraineté et celle du peuple, que Pierre Rosanvallon présente comme « introuvable », entre identification collective et affirmation de l'individualité. Centrer la réflexion sur cette notion doit permettre de faire progressivement saisir aux élèves les fondements et la complexité du contrat qui organise notre fonctionnement politique et social, de l'échelle de la classe à celle du pays. Cela permet également de souligner que ce contrat évolue sans cesse avec la société depuis l'acte fondateur que fut la Révolution française avec l'affirmation du peuple souverain.

### Définir la représentation

#### Une notion polysémique, au cœur de la modernité politique

Afin de cerner les différentes dimensions du sujet, il importe de souligner la complexité de la notion de représentation, que M. Revault d'Allonnes<sup>2</sup> définit selon trois axes :

- le sens étymologique, du latin *representare* : rendre présent, sensible un objet absent ou éloigné, faire connaître et rendre tangibles des réalités abstraites, comme le pouvoir, la démocratie ;
- la représentation au sens d'intensification, de renforcement de la présence, en montrant, en exhibant ce qui est représenté, mis en représentation. On retrouve cela à travers les différentes représentations du pouvoir, dans les cérémonies, les tenues officielles ;
- la représentation comme action réalisée à la place de quelqu'un, comme substitution et délégation, le sens qui paraît le plus évident dans un cadre politique.

Retrouvez Éduscol sur



1. P. ROSANVALLON, *Le peuple introuvable*, Gallimard, coll. Folio « histoire », 1998.

2. M. REVAULT D'ALLONNES, « [Les paradoxes de la représentation politique](#) », *Études*, 2013/12 (Tome 419).

On pourrait croire que ce dernier sens est celui qui importe le plus pour notre étude. Or, ces trois axes sont toujours fortement mêlés, ce qui pose un certain nombre de difficultés et de questions à résoudre.

Par ailleurs, la question de la représentation est fortement liée à celle de la modernité politique, Hobbes étant le premier à théoriser ce concept, comme réponse à deux ruptures majeures : l'affirmation de l'individu et l'idée que la communauté politique n'est plus un préalable « naturel » dans un premier temps, et dans un second temps le passage d'un monde clos et guidé vers une fin programmée à un monde infini mis en évidence par les découvertes scientifiques. Cela implique la nécessité d'instituer et de réguler la communauté sur de nouvelles bases, ce qui passe, selon Hobbes, par la mise en place d'un pacte de représentation : par un acte fondateur, le peuple se définit en tant que tel en désignant son souverain (qui peut être individuel ou collectif) et en lui donnant la légitimité à décider pour lui, selon un certain nombre de principes fondamentaux. Ainsi la représentation permet-elle de construire une articulation entre liberté de l'individu et nécessité d'une organisation sociale. Elle se trouve également au cœur des moments de refondation du politique et de la société : l'affirmation d'une représentation nationale en France à la suite des États généraux en 1789, en opposition à la vision acceptée et pratiquée jusque-là, est ainsi à l'origine de la redéfinition du peuple et de la nation qui fonde notre société actuelle.

L'avènement de la démocratie moderne complexifie encore cette question : jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la figure du souverain donne une incarnation à la représentation. La démocratie représentative ne permet plus cette incarnation, car ceux qui exercent le pouvoir n'en sont pas les détenteurs permanents, et parce que le pouvoir démocratique ne peut s'incarner directement que par le peuple, détenteur de la souveraineté et au nom duquel le pouvoir s'exerce. Or, ce peuple constitué ne peut être défini de manière univoque, sa définition variant selon ceux qui le définissent, mais aussi selon les évolutions des sociétés, ainsi que des principes qui les fondent et de leur interprétation.

Cette tension doit être analysée pour comprendre le sens de la représentation, son évolution historique et les tensions actuelles autour de la démocratie représentative.

### La représentation, au cœur de la définition et des évolutions de la démocratie

Le terme de « démocratie représentative », forgé dans les années 1770 à la suite des réflexions de Hobbes, repose donc sur une contradiction, posant la question de la forme que peut prendre un gouvernement populaire dans une société dont la taille et la complexité ne rendent pas la démocratie directe viable. La représentation est donc un moyen, une « greffe » selon Thomas Paine, elle règle les rapports entre dirigeants désignés et citoyens dont la fonction principale, faute de pouvoir directement participer au gouvernement, devient une fonction de contrôle, par l'élection, mais également par l'exercice de libertés, comme celle de contester.

La notion de représentation pose ainsi plusieurs questions :

- le rôle et les pouvoirs des représentants, leurs origines sociales et politiques, leur parcours, mais aussi les fondements de leur légitimité, en particulier l'équilibre entre expertise et capacité à relayer les demandes des représentés, mais aussi la façon dont ces dirigeants incarnent le pouvoir souverain du peuple et le montrent, voire le mettent en scène ;
- la place des représentés, comment ils sont définis, s'expriment, mais aussi le rôle qu'ils jouent dans le fonctionnement démocratique et la façon dont ils perçoivent

Retrouvez Éduscol sur



et acceptent leurs représentants. Derrière ces questions se trouve la figure du « peuple », difficile à définir : parfois présenté comme une figure mythifiée à laquelle certains dirigeants prétendent s'adresser directement, il peut aussi être vu comme une masse malléable et facilement influençable, justifiant de l'écarter le plus possible du pouvoir ;

- ce qui relie les représentés et les représentants : les modes de désignation, mais aussi la nature de la représentation (délégation, mandat), ainsi que la perception de l'intérêt général qui en ressort. Analyser la représentation pose également la question de la règle majoritaire, par la réflexion sur la capacité de cette règle à permettre à des représentants d'incarner la volonté générale et sur ses limites.

À ce titre, l'élection se trouve au cœur de l'analyse, d'abord à travers la conquête progressive du suffrage universel, ce qui permet de réfléchir à l'organisation de débats au sein de la classe sur des thèmes comme le droit de désigner des représentants, les différents modes de scrutin, ou encore la représentativité des élus.

Mais la représentation et la démocratie ne peuvent se résumer à l'élection. Dans les démocraties actuelles, le suffrage universel n'empêche pas une partie importante de la population de se sentir exclue de la démocratie, de la décision et de la représentation, comme le montrent des taux d'abstention de plus en plus forts.

La question n'est pas nouvelle, ne serait-ce que si on prend le cas de la France, qu'on songe par exemple à la critique du parlementarisme et d'élites jugées corrompues et déconnectées du peuple déjà bien présente sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques. Mais l'affirmation des opinions publiques, la crise de l'État-providence qui dure depuis les années 1980, ainsi que la demande de prise en compte de la diversité des sociétés et des individus lui donnent une nouvelle acuité, avec la volonté d'une plus grande participation des représentés, sous de nouvelles formes. Certains soutiennent l'idée d'une démocratie plus directe, notamment par l'usage plus régulier du référendum, mais aussi en mettant en avant l'idée d'un peuple unifié et mythifié qui ne correspond pas à la réalité de la diversité des sociétés.

La représentation, dans ses différentes dimensions, permet donc d'analyser ces évolutions, ainsi que les réflexions actuelles sur les nouvelles formes de contre-pouvoirs, de discussion, de délibération, qui cherchent à renouveler ce lien entre représentés et représentants qui constitue la démocratie et la communauté. Tout cela place la représentation au cœur de l'analyse de la démocratie et de l'exercice de la citoyenneté, et permet de réfléchir à leur fonctionnement, à notre culture politique, et à leurs évolutions.

## D'autres notions à travailler pour comprendre les enjeux de la représentation

### Des attributs de la représentation qui peuvent être considérés

#### Représentant

La figure du représentant, dans les relations qu'il entretient avec ceux qu'il représente, souligne une double dimension de la représentation. Le représentant est d'abord le mandataire de ceux qu'il représente, qui font valoir leur volonté, par mandat ou par vote. La représentation est ici vue comme une relation de volontés. Mais les représentants renvoient également, de façon symbolique, à l'ensemble des citoyens, à la diversité d'une assemblée donnant une image plus ou moins fidèle de la diversité de la société autour des principes et des règles qui l'unissent. La représentation est alors une relation symbolique.

Retrouvez Éduscol sur



L'action du représentant se codifie entre ces deux relations, plus précisément entre les deux principes du « mandat impératif », où le représentant est totalement lié à la volonté du mandataire sous peine de révocation, et du « mandat libre » où, dans le cadre des compétences délimitées par la Constitution et la durée de son mandat, le représentant n'est pas directement responsable devant ses électeurs, mais seulement aux exigences du bien commun et de sa conscience. L'équilibre entre ces extrêmes caractérise la relation entre les représentants et les représentés, le fonctionnement politique et la légitimité de la représentation et des représentants : on peut citer par exemple le modèle fédéraliste de tradition américaine, où l'indépendance du représentant doit reposer sur sa loyauté envers les représentés et leur confiance, renouvelée par l'élection, et doit permettre d'éviter la mise en place de factions privilégiant les intérêts particuliers.

### Représentativité

La représentativité est le caractère reconnu à une personne, à un parti, un syndicat, un groupe organisé, de représenter ses mandants, donnant le droit de parler ou d'agir en leur nom, de défendre leurs intérêts ou leurs aspirations.

En politique, la représentativité repose largement sur l'élection et le principe majoritaire, qui permettent au représentant d'agir légitimement au nom de tous. Elle est généralement codifiée par les règles de désignation, mais aussi par la nécessité de respecter des principes fondamentaux, que ce soit pour représenter les élèves d'une classe, les adhérents d'un syndicat ou une partie de la population. Cela pose également la question de l'exemplarité du représentant, notion dont les contours sont parfois difficiles à définir, de l'échelle de la classe à l'échelle nationale.

Au-delà de ces éléments, la représentativité a également une dimension sociale : ainsi, la faible présence de certaines catégories de la population parmi les dirigeants peut affaiblir leur représentativité et affaiblir la légitimité du principe de représentation, en particulier dans une démocratie reposant sur des principes égalitaires. Le ressenti d'un manque de représentativité peut amener à juger le pouvoir moins légitime car ne garantissant pas l'application des principes sur lesquels il est fondé.

La représentativité pose enfin la question de ses critères : faut-il, pour qu'un représentant soit représentatif, que les populations se sentent proches, voire identiques à lui ? Ou faut-il qu'il manifeste des compétences supérieures pour régler les problèmes ? La représentativité ne peut reposer ni sur une pure expertise qui amènerait un élu à trancher seul au nom de sa compétence supposée, ni sur la capacité à être un simple relais d'opinions, d'ailleurs souvent contradictoires. L'équilibre entre ces deux extrémités permet de comprendre le fonctionnement politique d'une société et ses évolutions, l'action citoyenne, et comment se construit la légitimité des dirigeants.

### Échelles de représentation

La représentation se pense à plusieurs échelles, ce qui suppose des logiques différentes : les représentants nationaux revendiquent une meilleure connaissance de l'intérêt général de la nation, alors que les représentants locaux mettent en avant une proximité plus grande avec la population. Cette question se pose encore entre les différentes instances d'un territoire connecté, comme entre la municipalité d'une métropole centrale comme Paris et celles de sa banlieue, indissolublement liées mais représentant des populations aux intérêts parfois divergents. La question peut également se poser dans une assemblée nationale, avec des députés issus de territoires différents, mais qui sont censés représenter à la fois les intérêts de la nation, de leur circonscription et les idées de leur parti d'origine.

Les deux positions étant fondées, entre la nécessité de ne pas sacrifier les intérêts locaux à la nation, et inversement, il n'est pas nécessaire de les opposer ou de chercher une harmonie automatique. C'est un moyen de souligner que les oppositions existent forcément en démocratie et que les représentants, à chaque échelle, doivent trouver des compromis, afin que les décisions soient prises et que chacun trouve un intérêt à rester ensemble. La distinction entre une revendication intéressée initiale et un intérêt objectif final devient l'enjeu de la délibération et la base de la démocratie représentative et de son exercice complexe.

### Des notions à travailler pour comprendre les enjeux de la responsabilité

#### Démocratie directe, démocratie représentative, démocratie délibérative

Pourtant très critiqué par Rousseau, le système représentatif domine la vie politique française depuis la Révolution. Le modèle présenté comme fondateur de la démocratie qu'est Athènes était limité à une cité et à une minorité de sa population. La taille des pays modernes, et, pour reprendre Benjamin Constant<sup>3</sup>, une vision de la liberté davantage tournée vers les droits individuels, la production, la consommation et la quête de la prospérité et du bien-être individuel, font que les citoyens délèguent leur rôle politique à des représentants désignés. Cela permet quand même de fonder leur action sur l'assentiment indispensable de la population, au moins de sa majorité.

En conséquence, plusieurs questions peuvent être posées, comme celle des modes de représentation, d'élection (voir *infra*), mais également celle de l'engagement et de la capacité des citoyens à intervenir dans la vie politique du pays, et plus largement l'équilibre entre liberté individuelle et action collective, entre politique et économique.

La démocratie représentative s'est imposée en associant de plus en plus les populations, notamment dans le corps électoral, mais il est demeuré une forme de démocratie directe par la consultation du peuple, que ce soit par plébiscite ou référendum. Longtemps associé par les républicains à la pratique napoléonienne visant à légitimer les coups de force, le referendum comme mode d'expression de la souveraineté, de consultation du peuple, s'est développé sous la V<sup>e</sup> République. La Constitution y consacre plusieurs articles. S'il demeure une pratique occasionnelle, le referendum souligne la personnalisation du pouvoir autour du Président, qui trouve là un moyen de consulter directement le peuple sans passer par ses représentants, avec des résultats variés soulignant avant tout l'état de l'opinion et son adhésion plus ou moins forte envers la politique du Président et du gouvernement. Plusieurs formes sont prévues par la Constitution : il est utilisé en premier lieu pour les révisions de la Constitution, mais également pour ce qui concerne l'organisation des pouvoirs publics, les réformes relatives à la politique économique, sociale ou gouvernementale, l'autorisation de ratifier un traité... Il est aujourd'hui un des enjeux de la contestation de la démocratie représentative, une partie de la population réclamant la possibilité de soumettre à référendum un certain nombre de décisions, voire le mandat des dirigeants. Le référendum d'initiative partagée, introduit en 2008 et applicable depuis 2015, est une première tentative de réponse à cette demande.

Ces tensions, et les limites du référendum, qui s'applique mal à des questions complexes, font porter la réflexion sur une participation accrue des citoyens, de plus en plus actifs et informés, au processus de décision. La légitimité reposerait alors non pas seulement sur les représentants et les institutions, mais sur un processus de délibération associant des citoyens. Ainsi de la Convention citoyenne pour le climat, où des citoyens tirés au sort ont travaillé sur une série de propositions, même si la

3. « [De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes](#) », discours prononcé en 1819.



décision finale continue d'appartenir aux représentants élus. Cela met également en lumière le tirage au sort comme mode de désignation possible des représentants, notamment quand cela concerne un mode de désignation strictement égalitaire, comme pour les jurés de cour d'assises.

### Suffrage

Dès l'Antiquité, que l'on songe à Athènes ou Rome, le suffrage, fût-il plus ou moins biaisé, est consubstantiel au fonctionnement d'une république ou d'une démocratie. Dès la Révolution, la question de la représentation est inséparable de celle du suffrage ; elle se trouve au cœur de débats que l'on peut analyser autour de trois aspects principaux.

D'une part, la question de l'extension du droit de vote : d'abord autour de la conquête du suffrage universel, masculin puis féminin, elle pose la question de définir qui est en mesure de choisir les représentants, et par extension qui fait partie de la communauté des citoyens. Le XIX<sup>e</sup> siècle a été celui de la conquête du suffrage universel face au suffrage censitaire, mais uniquement pour les hommes de métropole, l'acquisition tardive du droit de vote pour les femmes, la fin de la colonisation puis l'abaissement de la majorité à 18 ans rendant le corps électoral proche de son maximum potentiel. Des débats demeurent, notamment sur l'âge de la majorité (certains partis proposent de l'abaisser à 16 ou 17 ans) ou sur le droit de vote des étrangers résidents, qui ne concerne aujourd'hui que les étrangers originaires d'un pays de l'Union européenne aux élections locales, ce droit faisant partie d'une citoyenneté européenne qui double la citoyenneté française.

D'autre part, les modalités de l'exercice du suffrage, qui peuvent être résumées autour de trois points :

- la définition de la circonscription d'exercice, cadre de la souveraineté et de la représentation, qui définit les enjeux de l'élection : du national avec les débats autour du statut des députés (élus d'un territoire ou élus de la nation) et de l'élection du chef de l'État, au local avec d'abord l'échelle communale puis l'échelle des départements et des régions, en particulier à partir des lois de décentralisation de 1982, mais également à l'échelle supranationale avec les élections au Parlement européen ;
- le caractère direct ou indirect de l'élection : l'élection indirecte, longtemps considérée comme un moyen de filtrer le vote populaire, demeure le mode d'élection de la chambre haute, après avoir longtemps servi à désigner le président, essentiellement par crainte, suite au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, de donner trop de pouvoir et de légitimité à une seule personne. Rétablie par la volonté du général de Gaulle, l'élection du président au suffrage universel direct donne à une seule personne le rôle de représentant élu du pays (« l'homme de la nation » selon ses termes), cristallisant les espoirs et les mécontentements de la population. Une telle personnalisation pose la question de la légitimité que peut avoir une seule personne à représenter ainsi toute la communauté nationale ;
- le mode de scrutin, qui n'a jamais cessé d'être au cœur des débats en France (contrairement au Royaume-Uni par exemple) : débat entre scrutin majoritaire de liste, jugé plus politique, et scrutin uninominal, plus proche de l'électeur, mais propre au clientélisme local, débat entre un scrutin majoritaire donnant davantage de stabilité et une représentation proportionnelle représentant mieux les tendances politiques du pays, mais donnant moins de stabilité, obligeant à des combinaisons et alliances fragiles.

Retrouvez Éduscol sur





Enfin, les conditions pratiques du vote sont aussi au cœur de la réflexion, notamment du fait de l'existence de fraudes, de phénomènes de corruption ou de pression sur l'électorat, comme le système de la « candidature officielle » sous le Second Empire qui biaisait le suffrage universel. La III<sup>e</sup> République a fixé l'essentiel des règles sur l'expression de chaque groupe politique, sur le secret du vote, mais des débats demeurent, comme celui sur le découpage des circonscriptions ou celui, plus récemment traité par la loi, du financement des campagnes électorales. Parmi les débats les plus récents, on peut citer l'influence des nouveaux médias et les questions sur la façon de les encadrer afin d'éviter qu'ils influencent négativement les élections. On peut aussi mettre en avant la possibilité de passer par la loi pour que les élus représentent mieux la diversité de la société, comme avec la [loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives](#).

Le suffrage est de loin la source principale de légitimité dans la représentation. Ses progrès dans un pays comme la France ont rendu les élections honnêtes et transparentes, mais l'augmentation régulière de l'abstention souligne qu'il ne suffit pas à donner une pleine légitimité aux représentants. L'idée que la démocratie ne doit pas se résumer au suffrage est au cœur des débats actuels.

### Peuple

Notion complexe qui recouvre plusieurs sens. Dans le cadre de la réflexion sur la représentation politique, on prend en compte la définition juridique de peuple – part de la nation – tant comme revendication de l'État-nation que comme ensemble de ceux qui, dans un État, jouissent de droits civils et politiques. C'est cet ensemble de citoyens qui exerce le droit de vote pour désigner ses gouvernants. Ainsi, le peuple détient la souveraineté qui s'exerce en son nom<sup>4</sup>, il est au fondement de la nation, à l'origine de l'organisation des pouvoirs et du mode de représentation dans les sociétés démocratiques et les nations.

Le peuple est un acteur collectif. À ce titre, sa définition et ses limites évoluent et font l'objet de débats : d'abord sur la distinction entre peuple et citoyenneté, distinction moins marquée aujourd'hui avec le suffrage universel, mais aussi sur la définition du peuple ou sur la légitimité de ceux qui le représentent ou l'incarnent. Cela permet de réfléchir de façon critique aux discours soulignant une supposée sensibilité du peuple à la démagogie ou à la prétention chez certains groupes de citoyens ou représentants à l'incarner directement, voire à l'essentialiser, remettant en cause le système de représentation.

### Citoyenneté

État ou qualité de citoyen, la citoyenneté permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société et de participer à la vie politique. Elle est donc un statut juridique, donnant accès à un ensemble de droits civiques, notamment le droit de voter pour désigner ses représentants et de participer à la vie politique. Dans une démocratie, la citoyenneté est aussi une base de la communauté par l'égalité des droits et devoirs qu'elle implique entre citoyens, et par sa dimension identitaire, en lien avec la nationalité dans nos sociétés.

Elle pose la question, derrière le principe d'égalité et le sentiment d'appartenance qu'elle génère, de la réalité de la participation de chacun à la vie de la cité et des inégalités que cela révèle, notamment pour l'accès aux postes de représentants et de dirigeants.

4. Comme le souligne [l'article 3 de la Constitution](#).

**Légitimité**

La légitimité est la capacité pour une personne ou un groupe à faire admettre son pouvoir, sa domination. Pour Max Weber, il existe plusieurs formes de légitimité :

- la légitimité charismatique, liée à l'autorité d'une personnalité jugée exceptionnelle;
- la légitimité traditionnelle, comme dans le cas de dynasties;
- la légitimité rationnelle-légale, appuyée sur des règles impersonnelles et universelles; la légitimité est alors liée à la fonction plus qu'à celui qui la représente.

Elle est donc au cœur de l'acceptation de la représentation par les représentés. En démocratie, elle se fonde essentiellement sur l'élection, mais d'autres attributs peuvent y participer : le sexe, l'âge, les origines, le statut, les traditions, la richesse, l'expertise, la force, l'exemplarité, les appuis ou l'expérience. Elle dépasse en ce sens la légalité, certaines actions illégales pouvant être jugées légitimes, notamment si l'autorité en place n'est plus vue comme représentative.

**Souveraineté**

Qualité propre à un souverain ou à un État qui contrôle de façon exclusive son territoire en étant indépendant des autres États ou puissances et pouvant agir sans contrainte dans les relations internationales.

La souveraineté nationale fait de la nation une personne morale distincte des individus qui la composent et qui s'expriment par des représentants agissant collectivement en son nom, et non pas chacun respectivement au nom de la fraction de la population qui l'a élu. Elle est donc liée à la souveraineté populaire, qui donne au peuple considéré comme l'ensemble des citoyens le pouvoir suprême, qu'il soit exercé directement ou par des représentants agissant selon le mandat impératif. La façon dont elle s'exerce, les représentants et institutions qui détiennent les pouvoirs, les moyens de contrôle sont juridiquement définis dans la Constitution.

**Pluralisme**

Existence dans une même société d'opinions, de courants d'idées et de comportements différents, ce qui implique de la part de chaque personne et de chaque groupe tolérance et respect envers les autres. En politique, un système pluraliste reconnaît la diversité des courants d'opinions, de leurs représentants et des partis politiques. Il est une des bases de la démocratie, et repose sur la liberté d'expression.

La façon dont il se traduit dans la représentation politique dépend du fonctionnement de la démocratie, par exemple du mode de scrutin, mais aussi de la proportion de la population ayant la capacité de s'engager en politique. Le pluralisme peut être analysé en fonction des opinions politiques, mais aussi des origines sociales des représentants, ce qui permet de caractériser la démocratie, ainsi que ses limites, comme quand certaines catégories de la population sont très peu présentes dans la représentation politique.

**Opinion**

Sentiment, idée, point de vue, jugement que l'on porte, sans que l'esprit le tienne pour assuré, sur une question donnée. Une opinion est subjective et s'oppose à la connaissance rationnelle et à la certitude objective de la science. Elle rassemble les idées, les croyances, les convictions d'ordre moral, politique ou religieux, propres à un individu ou un groupe, et elle est à ce titre influencée par notre entourage familial, professionnel, amical, ainsi que par les médias, les réseaux sociaux.

Retrouvez Éduscol sur



### Opinion publique - sondages

Prend le sens actuel de « ce que pense la population » au XIX<sup>e</sup> siècle. On peut la définir, pour reprendre le sociologue Jean Stoetzel, comme « un ensemble de jugements sur les problèmes actuels auxquels adhère une grande partie des membres d'une société »<sup>5</sup>. Cette notion met donc en avant la tension entre l'expression de la pensée du peuple, de sa perception et de son poids politique, pendant et en dehors des périodes électorales. Les sondages et les enquêtes d'opinion cherchent à la connaître, à la mesurer, à la définir. Cette opinion publique matérialisée par les sondages peut produire des effets sur la vie politique, les tendances de consommation. L'omniprésence des sondages et la médiatisation de leurs résultats interrogent leur pertinence : les questions posées induisent-elles l'opinion ? Reste-t-il une place pour une opinion minoritaire ? Internet bouscule l'analyse et l'expression de l'opinion, certains réseaux sociaux étant présentés comme de nouveaux instruments de mesure de l'opinion publique. Pour plus de précisions sur cette notion, on peut consulter la ressource de sciences économiques et sociales « [Comment se forme et s'exprime l'opinion publique ?](#) ».

### Institutions

Ensemble des formes et structures politiques régies par le droit, chargées de mettre en place les règles de la société, de les faire appliquer et de les maintenir. Les institutions de la République française sont animées et dirigées par des représentants élus ou désignés. Elles montrent donc la façon dont la souveraineté nationale et le principe de représentation s'appliquent pour faire fonctionner la société et la démocratie : le représentant n'agit pas en son nom, mais au nom de l'institution et dans le cadre des compétences qui ont été fixées.

### Intérêt général

En politique, l'intérêt général décrit la finalité de l'action publique, de l'action de l'État. Sa définition est variable : il peut être la somme des intérêts particuliers ou un intérêt spécifique à la collectivité qui transcende les intérêts des individus, ou se traduire par la maximisation du bonheur individuel des membres d'une société.

Cette notion, si elle n'a pas de valeur constitutionnelle en France et reste floue, est le fondement du droit public, qui en définit le cadre : l'action administrative, comme l'action des représentants, trouvent leur justification et leur légitimité dans la recherche de l'intérêt général, sous le contrôle des lois et de la justice. Cependant, son caractère abstrait et imprécis peut entraîner des définitions très différentes, mais aussi des dérives en cas d'utilisation abusive, et pose la question de son équilibre avec les libertés individuelles. Cette notion questionne aussi la représentation : le représentant doit-il par exemple défendre avant tout les intérêts de ceux qui ont voté pour son programme ou identifier un intérêt national qui tienne également compte des autres idées et courants de pensée ? Cette question, qui rejoint celle du mandat impératif, fonde la responsabilité du représentant.

### Travailler les finalités et compétences du programme

Aborder la représentation, c'est se placer au cœur des programmes d'enseignement moral et civique, d'abord pour travailler la finalité « **respecter autrui** » comme savoir fondamental de la scolarité obligatoire. Dans cette finalité de l'enseignement moral et civique, les élèves ont l'occasion, en exprimant leurs convictions, leurs sentiments moraux ou religieux, et en les confrontant à celles et ceux des autres, de comprendre les fondements du débat démocratique, du rôle du citoyen et des règles de la représentation comme principe de la décision, à travers notamment la règle majoritaire, mais également la représentativité et la responsabilité des représentants.

5. Stoetzel J., Girard A., *Les sondages d'opinion publique*, Paris, PUF, 1973.

L'étude de la représentation, dans la finalité « **acquérir et partager les valeurs de la République** » doit amener les élèves à comprendre que la représentation est un principe fondamental qui permet de comprendre le fonctionnement de la démocratie. La République française repose en partie sur le principe de représentation, autour duquel se sont structurées et s'organisent aujourd'hui les organisations politiques et sociales. La représentation permet donc de comprendre les évolutions et le fonctionnement de notre système politique, par les modes de scrutin, mais également les caractères de notre démocratie, par l'analyse des institutions, de la façon dont elles fonctionnent et sont dirigées, en accord avec les principes fondamentaux de la République.

Apprendre aux élèves à comprendre les enjeux de la représentation, nécessaire pour faire passer des idées, pour prendre des décisions à toutes les échelles, pour faire des choix et trouver des compromis entre ses idées, ses opinions et celles des autres, peut constituer une base de réflexion fondamentale pour comprendre et vivre la démocratie. Les élèves sont alors sensibilisés au fait que les désaccords sont consubstantiels à la démocratie, qu'ils doivent s'exprimer et que le choix de représentants doit trancher ces débats pour porter leurs idées. Ainsi, ils affinent leur jugement et comprennent l'importance du choix de ces représentants, qui ne peut par exemple reposer sur de simples affinités personnelles. Cette responsabilité permet de renforcer la réflexion sur l'intérêt général et peut stimuler l'engagement dans des instances représentatives, tout ceci se plaçant au cœur de la finalité « **construire une culture civique** ».

En engageant un travail sur la représentation, **le professeur fait acquérir les compétences attendues de l'enseignement moral et civique.**

Par la **compétence « culture de la sensibilité »**, le professeur fait travailler la capacité des élèves à exprimer leur opinion et respecter celles des autres, voire à faire évoluer leurs opinions et à comprendre que les désaccords sont la règle en démocratie. Ils comprennent l'importance de la désignation de représentants pour porter des idées et faciliter la mise en place de compromis pour dépasser ces désaccords.

Par la **compétence « culture de la règle et du droit »**, le professeur fait comprendre comment le principe de représentation est au cœur du fonctionnement de la démocratie. Les élèves assimilent les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques en réfléchissant notamment aux règles qui encadrent la représentation et donnent leur légitimité aux représentants.

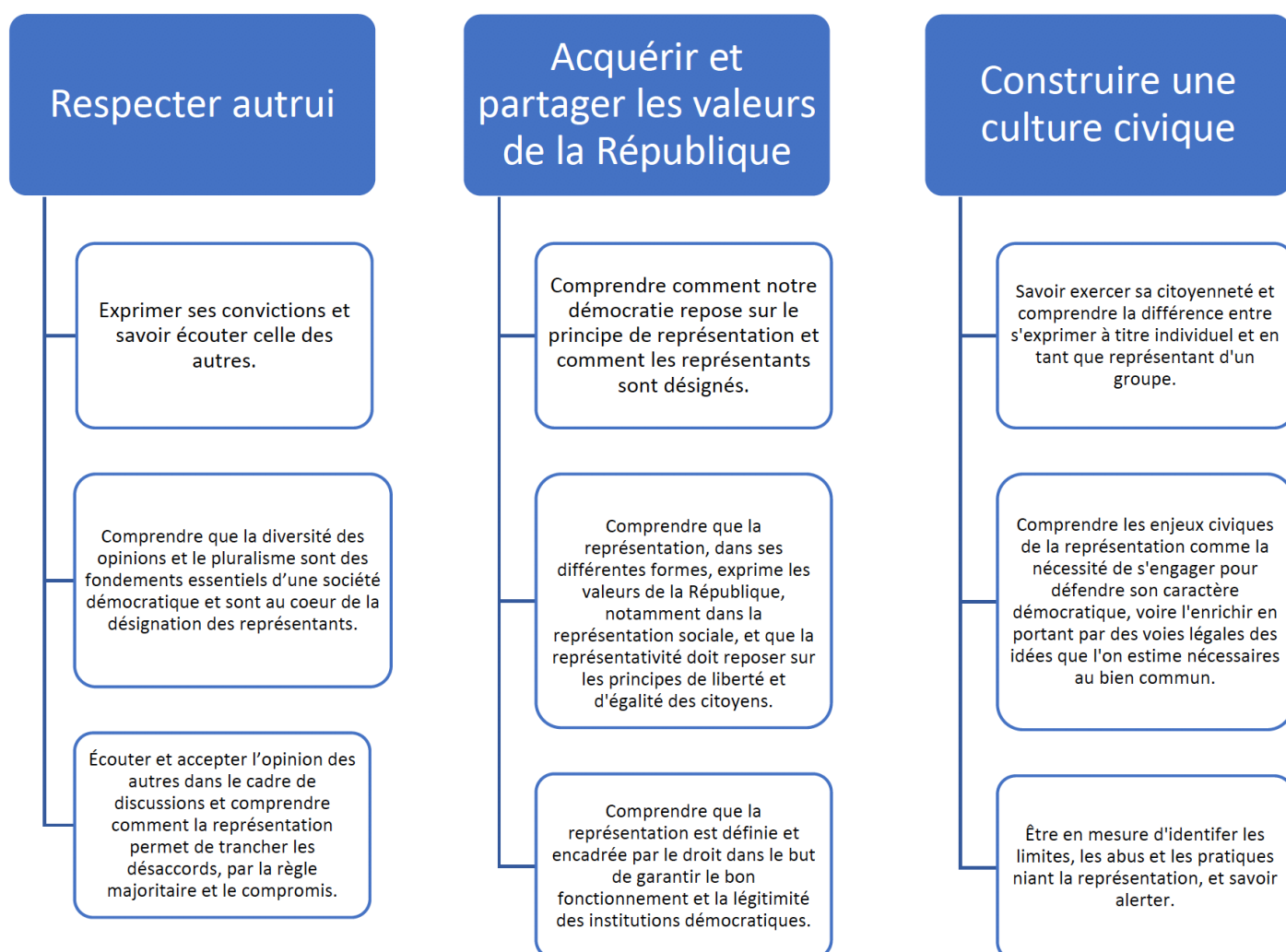
Par la **compétence « culture du jugement »**, il amène les élèves à comprendre la nécessité de l'expression d'un jugement informé, que ce soit pour choisir des représentants, défendre des idées ou analyser le fonctionnement du débat démocratique et l'évolution du principe de représentation. Les élèves développent ainsi des aptitudes de discernement et une réflexion critique en confrontant leurs jugements à ceux d'autrui dans une discussion réglée ou un débat réglé, en particulier dans leur pratique informationnelle, quel que soit le support concerné.

Par la **compétence « culture de l'engagement »**, le professeur fait comprendre la nécessité de s'engager dans des instances représentatives pour porter des idées ou des projets, à l'échelle de la classe ou de l'établissement.

## Objectifs d'apprentissages

La fiche propose de travailler sur la représentation de la classe de sixième à la troisième, avec une progressivité de cette notion sur l'ensemble de la scolarité au collège. Au cours de ce parcours, différentes dimensions de la représentation sont abordées comme les échelles de représentation, la représentativité et la légitimité, la relation entre représentants et représentés, l'élection, les formes de représentation. Il apparaît nécessaire de considérer le lien entre représentation, citoyenneté et démocratie. Ce lien est important pour faire comprendre aux élèves sur quoi repose notre fonctionnement politique, comment sont prises les décisions et ce qui les rend acceptables, mais également pour souligner la nécessité de s'impliquer dans le débat démocratique, en s'informant et en s'engageant.

Ce travail sur la représentation ne permet pas d'aborder l'intégralité du programme d'EMC; d'autres entrées transversales proposées dans les fiches ressources sont à considérer selon les objectifs pédagogiques choisis par les professeurs en équipe dans les établissements.



## Le travail sur la représentation dans la scolarité de l'élève

### La représentation au cœur des programmes d'EMC

#### À l'école primaire, au cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et au cycle 3 (CM1 et CM2)

Les élèves ont accédé à une première connaissance du terme de démocratie et de son sens, ainsi que des cadres d'une société démocratique, à travers l'étude du droit de vote et du suffrage universel et des principes fondamentaux de la République française, mais également par une première analyse de son organisation à travers ses institutions : commune, département, région, gouvernement, président, en insistant sur les élus qui les composent. Le rôle et le fonctionnement d'un conseil d'élèves permettent de réfléchir à la notion d'intérêt général, ainsi que de vivre et d'analyser le vote et la représentation, dans la classe et l'école.

#### Au lycée

En **seconde générale et technologique**, la question de la représentation, en particulier en lien avec la démocratie, est un des objets centraux permettant d'analyser la liberté, le thème central du programme, tout comme en **seconde professionnelle**. En seconde générale, le premier axe, « des libertés pour la liberté », peut être traité au travers des libertés collectives par le « développement de la démocratie moderne » et « l'extension du suffrage », ou par les « conditions politiques de la liberté » que sont « les élections et la représentation ». La décentralisation et la démocratie locale permettent également de questionner les niveaux et échelles de représentation. Le second axe, sur l'évolution de l'exercice des libertés, permet de travailler l'engagement politique, qui peut être vu par celui d'un représentant. En **seconde professionnelle** et en **CAP**, le thème « La liberté, nos libertés, ma liberté » permet de réfléchir aux libertés politiques et à leur construction. En **CAP**, le thème « Être citoyen » met en avant les droits et devoirs, le vote, les instances de représentation et la façon de vivre sa citoyenneté à toutes les échelles.

Les programmes de première, centrés sur les notions d'égalité et de fraternité, donnent un autre éclairage sur la représentation. En **première générale et technologique**, le premier axe sur les « fondements et fragilités du lien social » peut permettre de réfléchir à « l'expression de la défiance vis-à-vis de la représentation nationale, et vis-à-vis des institutions », en lien avec les fragilités liées aux transformations économiques et sociales. L'axe 2 sur « les recompositions du lien social » permet d'analyser « les évolutions de la représentation : représentation plus égalitaire entre hommes et femmes, « mécanismes du participatif », les nouvelles causes fédératrices et les modes nouveaux de représentation qu'elles suscitent, comme les référendums locaux, les collectifs de citoyens ». Le programme de **première professionnelle** permet de travailler sur la construction de l'égalité politique et sur le suffrage universel.

En **terminale générale et technologique**, le programme est centré sur la démocratie, ses bases et ses évolutions. L'axe 1 « Fondements et expériences de la démocratie » permet de travailler sur « la souveraineté du peuple : droit de suffrage ; séparation des pouvoirs ; protection des libertés ; État de droit », « La démocratie et les élections : la participation, l'abstention et le vote blanc ; les campagnes électorales et l'information des citoyens ; les partis politiques ». La représentation parlementaire fait ainsi partie des notions fondamentales à mobiliser. L'axe 2 « Repenser et faire vivre la démocratie » permet l'étude des « nouvelles aspirations démocratiques : démocratie délibérative et participative ; représentation et/ou démocratie directe ; les nouvelles formes de

Retrouvez Éduscol sur





mouvements sociaux». La représentation politique est là aussi une des notions au cœur de cette étude. En **terminale professionnelle**, le thème annuel « Espace public, engagement et culture du débat démocratique » aborde « tous les espaces de la vie démocratique : assemblées représentatives élues, réunions publiques, médias (presse, radio, télévision), réseaux sociaux et forums en ligne. Les débats prennent des formes diverses : débats électoraux, débats parlementaires, débats d'experts, referendums, manifestations citoyennes, pétitions, consultations, négociations... », afin de porter la réflexion sur la demande citoyenne de prendre plus directement part aux débats pour enrichir la démocratie représentative.

## La représentation dans les autres disciplines

### Dans les programmes d'histoire au collège et au lycée

La question de la représentation revient très régulièrement dans les programmes d'histoire, à partir desquels de nombreux liens peuvent être faits avec ceux d'EMC. La représentation pose la question de la nature des régimes politiques, en lien avec la citoyenneté, comme dans l'Antiquité à travers les exemples différents d'Athènes et de Rome, en **sixième** et en **seconde**, ou pour comprendre la construction des modèles d'États modernes, comme la monarchie française en **cinquième** et en **seconde**, et la monarchie britannique en **seconde**. La question de la représentation est alors fortement liée à la définition de la communauté et de la nation.

La représentation est évidemment au cœur de la construction de notre République : elle est fondamentale pour comprendre les débats du XVIII<sup>e</sup> siècle et les enjeux de la Révolution française, en **quatrième** et en **première générale et technologique**, ainsi qu'en **seconde professionnelle**. Cette question est au cœur de la construction politique de la France au XIX<sup>e</sup> siècle, particulièrement étudiée en **quatrième** avec le chapitre « Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870 », mais aussi celui sur la III<sup>e</sup> République. Les chapitres de **première générale et technologique** sur le XIX<sup>e</sup> siècle permettent d'approfondir cette réflexion, notamment sur les limites de la représentation, avec la façon dont le suffrage universel est utilisé par Napoléon III ou le refus du droit de vote des femmes. Cette réflexion se poursuit avec l'étude des transformations de la **république**, à travers l'étude de la Constitution de la V<sup>e</sup> République et de ses évolutions, notamment autour de la représentation des femmes, en **troisième et en terminales générale, technologique et professionnelle**.

La représentation peut également être étudiée sous différentes formes, comme en **quatrième** ou en **première** à travers la représentation syndicale dans l'étude du mouvement ouvrier. Le chapitre de **première professionnelle** « Hommes et femmes au travail en métropole et dans les colonies françaises (XIX<sup>e</sup> siècle – première moitié du XX<sup>e</sup> siècle) » se prête particulièrement à cette réflexion. On peut aussi analyser la vision de la représentation développée par des régimes non démocratiques, comme la prétention des régimes totalitaires, étudiés en **troisième** et en **terminales générale et technologique**, à incarner la totalité de la population, présentée comme formant un bloc unanime autour d'une idéologie et d'un chef uniques.

### Dans les programmes de français au collège et au lycée

En classe de **quatrième**, l'objet d'étude « **La fiction pour interroger le réel** » permet d'étudier des œuvres réalistes ou naturalistes ou des adaptations cinématographiques ou télévisuelles de ces œuvres. La question du vote et de la représentation du peuple au XIX<sup>e</sup> siècle peut être au cœur des œuvres choisies. En classe de **troisième**, l'objet



d'étude « **Agir dans la cité : individu et pouvoir** » permet d'étudier des œuvres traitant des bouleversements du siècle, et de poser la question de la défense de la démocratie. L'objet « **Dénoncer les travers de la société** » permet d'aborder la question de la représentation à partir d'œuvres relevant de la satire politique.

En classe de **seconde**, l'objet d'étude « **La littérature d'idées et la presse du XIX<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle** » contribue à la formation du jugement et de l'esprit critique ou à une réflexion sur les débats politiques autour de la démocratie et de la représentation. Cette réflexion peut être développée dans le cadre de l'objet « **La littérature d'idées du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle** », par le choix d'œuvres de penseurs posant la question de la représentation du peuple et de la nation, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### Dans les programmes de sciences économiques et sociales

En **seconde**, dans le cadre du thème « [Comment s'organise la vie politique ?](#) », l'étude porte sur la façon dont les modes de scrutin (proportionnel, majoritaire) déterminent la représentation politique et structurent la vie politique. Le thème de sociologie et science politique de **première** « [Voter : une affaire individuelle ou collective ?](#) » vise à faire comprendre que le vote est à la fois un acte individuel (l'expression de préférences en fonction d'un contexte et d'une offre électorale) et un acte collectif (l'expression d'appartenances sociales).

#### Dans le programme de philosophie

L'« **État** » étant une des notions à étudier dans la voie générale, la représentation peut être un élément d'explication important.

#### Dans les programmes d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

La question de la représentation est un enjeu essentiel de certains thèmes de cette spécialité. Ainsi, dans le thème 1 de **première** « [Comprendre un régime politique : la démocratie](#) » : le premier axe « Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative » confronte la citoyenneté dans la démocratie directe athénienne à la pensée de Benjamin Constant sur la participation et la représentation. L'axe 2 « Avancées et reculs des démocraties » peut permettre de voir comment les modes de représentation soulignent la chute ou la reconstruction des démocraties, alors que le thème conclusif sur « L'Union européenne et la démocratie » porte l'analyse sur la représentation à une autre échelle que celle de la nation.

Le thème 2 de **première** « [Analyser les dynamiques des puissances internationales](#) » permet de réfléchir, à travers l'analyse de la puissance russe dans l'axe 1 et celle de la puissance chinoise dans l'axe 2, à la façon dont les dirigeants de ces pays se mettent en scène comme représentants et incarnations de la puissance de leurs nations.

Le thème 5 de **première**, « [Analyser les relations entre États et religions](#) », en particulier dans son thème conclusif « États et religions en Inde » permet d'analyser le rôle que peut avoir l'appartenance à une communauté religieuse dans la définition de la représentation et la façon dont cette appartenance peut être instrumentalisée, à l'échelle de la nation indienne, mais également à celle des relations internationales.

#### Dans le programme de droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC)

La notion de représentation est étudiée dans la partie 1 « **Comment le droit est-il organisé ?** », dans le cadre de l'étude de la Constitution, comme un fondement essentiel de notre système politique et juridique.

Retrouvez Éduscol sur



## Aborder « La représentation » dans une progression pensée de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>

La progression proposée prend la forme d'un parcours pédagogique qui permet aux professeurs individuellement et en équipe d'aborder, sur chacune des années de la scolarité au collège, les dimensions et les attributs de « la représentation ». Ce parcours s'appuie sur les notions structurantes de chacune des années, telles qu'elles organisent les repères de progression : le respect pour la classe de 6<sup>e</sup>, l'égalité pour la classe de 5<sup>e</sup>, les libertés pour la classe de 4<sup>e</sup> et la communauté pour la classe de 3<sup>e</sup>.

Dans ce parcours pédagogique, le code couleur adopté indique l'importance à accorder, par année, à cette entrée transversale.



Temps fort de l'apprentissage du niveau d'étude. Il constitue un objectif d'apprentissage majeur de l'année. Il peut être conduit dans une démarche de projet associant des partenaires.



Temps important de l'apprentissage du niveau d'étude. Il est connexe à l'étude de la notion annuelle structurante et aux temps forts retenus.



Temps articulé avec une autre entrée transversale. L'approche est pensée comme complémentaire à l'étude de la notion annuelle structurante. Elle se comprend en lien avec les temps forts et importants déterminés pour le niveau d'étude.

L'apprentissage de « La représentation » se réalise par des temps importants en classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>

6<sup>e</sup> – Une première approche et une première définition de la représentation

**Piste pédagogique :** la première approche de la représentation se fait à partir de l'échelle de la classe et de l'établissement. L'objectif est de faire comprendre aux élèves ce que signifie et implique la représentation, le fait de représenter un groupe. Ils découvrent le principe de représentativité et réfléchissent à ce qu'induit en matière de responsabilité et d'éthique le fait d'être représentant. Les élections de délégués de classe et celles au conseil de la vie collégienne, ou bien une réflexion sur les missions du délégué de classe ou d'un représentant dans les instances du collège, peuvent permettre de saisir les enjeux liés à la représentation : la responsabilité que donne le fait de représenter les autres, l'importance du vote pour se sentir représenté et accepter les décisions prises ensuite à l'échelle du collège. La réflexion pourrait alors être élargie aux fondements de la représentation et à son rôle pour l'acceptation de la règle commune. Le lien pourrait ici être fait avec le cours d'histoire et le chapitre sur la démocratie athénienne, par une confrontation avec un modèle de démocratie directe.

**Ce travail peut être articulé avec les entrées transversales « JUSTICE ET DROIT », « RESPONSABILITÉ » et « ENGAGEMENT ».**

5<sup>e</sup> – La représentation, une forme d'engagement pour les défis du monde d'aujourd'hui

**Piste pédagogique :** la question de la représentation peut être traitée à l'échelle du collège, à travers la façon dont elle permet d'agir sur des problématiques importantes, en lien avec des partenaires et des institutions. Ainsi, il est intéressant de porter la réflexion sur les instances représentatives du collège impliquées dans des projets à l'échelle de l'établissement et/ou en lien avec des partenaires extérieurs. Par exemple, étudier la fonction nouvelle d'éco-délégué permet de comprendre l'action d'un représentant à l'échelle de l'établissement sur une thématique particulière. On peut alors se demander à quoi correspond son mandat, comment ce mandat donne le

Retrouvez Éduscol sur



cadre de ses actions et montre la spécificité d'un mode de représentation. Cela permet de mettre en évidence ce qui fait la légitimité et la motivation à s'engager et à représenter les élèves, en montrant ce qui est nécessaire pour cela, et donc ce qui constitue la représentativité et la rend accessible à tous. C'est également une façon de réfléchir sur l'intérêt de désigner des représentants pour relayer ou impulser des initiatives, pour acquérir des connaissances qui permettent d'organiser et de mettre en valeur des projets et des partenariats. Cela pourrait aussi permettre de porter la réflexion sur les collectivités territoriales à travers leur rôle dans ces engagements. Le lien peut alors être fait avec les chapitres de géographie sur les questions d'environnement et l'éducation au développement durable.

**Ce travail peut être articulé avec les entrées transversales « JUSTICE ET DROIT » « RESPONSABILITÉ » et « ENGAGEMENT ».**

4<sup>e</sup> – Représenter et se sentir représenté d'hier à aujourd'hui : le rôle et les limites du suffrage

**Piste pédagogique :** la représentation est ici analysée dans sa construction historique et ses évolutions, comme un témoin de la naissance, du développement et des transformations des principes fondamentaux de la République, afin de souligner son caractère démocratique et de questionner la notion de représentativité par rapport au droit de vote. Cela permet de réfléchir à la souveraineté populaire, notamment à partir de la réalité et des évolutions du pluralisme et de la façon dont la représentation interroge la légitimité des différents régimes politiques. Si la conquête du suffrage universel a d'abord été la clé des évolutions de la représentation, il est important de montrer aux élèves qu'il ne suffit pas à comprendre la représentation et à assurer la représentativité. L'étude sur la représentation des femmes peut permettre d'articuler cette réflexion, de la conquête du suffrage à une représentation qui demeure insuffisante, jusqu'à poser la question du recours à une loi spécifique pour l'améliorer.

**Ce travail peut être articulé avec les entrées transversales « ÉGALITÉ, DIVERSITÉ, DISCRIMINATION », « JUSTICE ET DROIT » et « ENGAGEMENT ».**

3<sup>e</sup> – Représentation et démocratie aujourd'hui : une démocratie représentative en crise ou en transformation ?

**Piste pédagogique :** après avoir défini les éléments fondamentaux de la représentation et sa construction historique dans notre démocratie, l'analyse porte ici sur la façon dont cette notion permet d'interroger ce que beaucoup de citoyens, mais aussi d'auteurs, perçoivent comme une crise des démocraties occidentales et de leur capacité à répondre aux problèmes sociaux. C'est l'occasion de montrer que si la démocratie représentative repose toujours sur l'élection, une partie grandissante de la population ne voit pas dans le vote un moyen de se sentir représenté. Cela s'exprime à la fois par une abstention grandissante aux différents scrutins, même si certains, comme l'élection présidentielle ou les élections municipales, résistent mieux, et par des manifestations de contestation soulignant qu'une partie importante de la population ne se reconnaît pas dans ses représentants. Ces contestations sont accentuées par les nouveaux médias, qui leur donnent une visibilité plus grande et placent le débat dans une immédiateté difficilement compatible avec le temps de la décision politique et de ses effets visibles. Cela permet de poser la question des évolutions de la démocratie représentative, avec de nouvelles formes de participation des citoyens, comme les conventions citoyennes, et l'utilisation de modes de désignation moins traditionnels aujourd'hui, comme le tirage au sort. Cette réflexion sur les évolutions de la représentation permet aux élèves de s'interroger sur le rôle des citoyens en formation qu'ils sont.

**Ce travail peut être articulé avec les entrées transversales « LIBERTÉ D'EXPRESSION », « ENGAGEMENT », « RESPONSABILITÉ » et « JUSTICE ET DROIT ».**

Retrouvez Éduscol sur



## Proposition pédagogique pour la classe de 6<sup>e</sup>

### Représenter et se sentir représenté - Aux urnes, collégiens !

Cette séquence nécessite **entre 3 et 6 heures de cours**, mais peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève.

En 6<sup>e</sup>, la réflexion autour de la représentation et du principe de représentativité doit être menée à partir de l'expérience des élèves à l'échelle de la classe et de l'établissement. Elle peut être réalisée en amont comme en aval de l'organisation des élections des délégués de classe, des éco-délégués ainsi que des délégués qui siègeront au conseil de la vie collégienne. Chacun doit comprendre que, durant toute sa scolarité, il a l'opportunité de représenter les autres élèves en présentant sa candidature aux différentes élections. Tous les élèves doivent également mesurer l'importance de l'acte de voter pour se sentir représentés et ensuite accepter les décisions qui seront prises au sein du collège de concert avec leurs différents délégués. Par ailleurs, afin d'interroger le sens de la représentation, pour les représentés comme pour les représentants, il est possible de confronter notre démocratie actuelle au fonctionnement de celle de l'Athènes antique. Cette séance peut constituer une introduction ou un prolongement de l'étude du monde des cités grecques inscrite dans la partie 2 du programme d'histoire.

La séquence proposée s'inscrit dans une démarche complémentaire, construite en lien avec les entrées de la responsabilité et de l'engagement. Elle permet de construire des notions essentielles et de travailler de nombreuses compétences définies par le programme d'EMC.

**Problématique de l'étude – Pourquoi est-il important d'avoir des délégués ? Pourquoi la représentation est-elle nécessaire ? À quelles conditions est-elle acceptée ?**

#### Attendus de l'étude

##### Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC

Au terme de cette séquence, les élèves ont compris le sens de la représentation. Ils ont pris conscience que, par l'intermédiaire de délégués qu'ils ont choisis, tous les collégiens sont représentés dans les différentes instances de décision. Ils ont entendu que, dans une démocratie représentative, les citoyens acceptent la représentation parce qu'ils élisent leurs représentants et disposent tous du droit d'éligibilité. Ils connaissent le cadre d'une élection démocratique et sont capables d'expliquer comment les élections des délégués au sein du collège le respectent. Ils savent ce qu'est un délégué et ce que représenter un groupe implique, en matière d'engagement et de responsabilité. Ils ont compris le fonctionnement de la démocratie représentative et savent qu'elle est l'héritière, malgré d'importantes différences, de la démocratie directe née à Athènes au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

Durant cette séquence, le professeur utilise notamment les notions de citoyenneté, de représentativité, de responsabilité, de droit de vote et d'éligibilité. Il les aborde en s'appuyant sur **les principes et les valeurs de la République**. Les élèves emploient également le vocabulaire lié aux élections : candidat, électeur, suffrage universel, profession de foi, bulletin de vote, urne, isolement, bulletin blanc et bulletin nul, dépouillement, procès-verbal. Ils construisent une **culture civique** et découvrent le fonctionnement de la démocratie représentative. L'apprentissage du pluralisme des opinions et de la règle majoritaire permet également de travailler la finalité « **respecter autrui** ».

Retrouvez Éduscol sur



### Compétences travaillées

Cette séquence permet d'acquérir la connaissance des principes essentiels à l'exercice de la citoyenneté dans une société démocratique, base nécessaire au développement de la « **culture de la règle et du droit** ». Elle permet également d'acquérir les outils intellectuels nécessaires pour comprendre, discuter, exercer son esprit critique et sa capacité de jugement, autant d'éléments constitutifs de la « **culture du jugement** ». Les mises en situation (cours dialogué, construction d'argumentaires, mais aussi participation aux différentes élections) permettent de confronter les différents points de vue de manière organisée, argumentée et dans le respect d'autrui.

En participant aux élections, les élèves deviennent des acteurs dans l'exercice concret de la citoyenneté. La vie collégienne est l'occasion pour chacun de s'approprier les valeurs dans le concret, de les ancrer dans le quotidien du vivre ensemble et d'agir en apprenti-citoyen responsable, permettant de poser les bases d'une « **culture de l'engagement** ». La capacité à exprimer son opinion, à respecter celle des autres et à accepter des représentants avec qui on n'est pas nécessairement d'accord permet de travailler la « **culture de la sensibilité** ».

### Proposition de démarche

#### Les élections des délégués de classe (1 à 2 heures)

Afin de montrer aux élèves que l'organisation des élections des délégués de classe est régie par la loi, cette séance commence avec l'étude d'extraits de [l'article R421-28 du code de l'éducation](#). Le professeur peut alors interroger la classe sur le sens de cette représentation : pour quelles raisons les élèves ont-ils des représentants ? Pourquoi l'ensemble des élèves ne peut-il pas siéger dans les différentes réunions ? Comment les délégués doivent-ils être choisis pour être représentatifs ?

Le professeur peut ainsi poser la problématique de la leçon : comment les élections des délégués permettent-elles à chacun de représenter la classe et de se sentir représenté ?

L'activité proposée pour y répondre peut être réalisée individuellement ou en groupe. Les élèves sont amenés à compléter un document qui présente et justifie les différentes étapes de l'élection des délégués. Dans un premier temps, ils doivent remettre dans l'ordre les différentes étapes de l'élection des délégués (dépôt de candidature et rédaction de profession de foi, campagne électorale, passage à l'isoloir, émargement...) et associer, à chacune de ces étapes, des documents ou objets mis à leur disposition (extrait d'une profession de foi, affiche de campagne, bulletin de vote, isoloir, urne, procès-verbal...). Les élèves expliquent ensuite l'importance de chacune de ces étapes pour garantir à chacun le droit de représenter les autres et de se faire représenter dans le cadre de la démocratie représentative (liberté de candidature, vote à bulletin secret...). L'étude de la profession de foi des délégués conduit à définir leur rôle en lien avec la culture de l'engagement. Il peut être intéressant d'interroger les élèves qui ne se sont pas présentés aux élections sur les raisons pour lesquelles ils ne souhaitent pas être candidats. Dans la mesure où ils ne souhaitent pas se présenter, le professeur peut également leur demander ce qu'ils attendent pour se sentir représentés par d'autres et ainsi expliquer pourquoi les délégués de classe sont bien représentatifs de l'ensemble du groupe.

Les réflexions menées avec les élèves permettent de rédiger une trace écrite définissant le principe de représentation et exposant les raisons pour lesquelles il est accepté dans notre démocratie.

Retrouvez Éduscol sur



Ce travail permet de travailler et d'évaluer les items de la compétence de la culture de la règle et du droit, la capacité à argumenter et à utiliser différents langages ainsi que la compétence à coopérer si l'activité se déroule en groupe.

### **La représentation grâce aux élections des délégués au conseil de la vie collégienne (1 à 2 heures)**

Lors de la séance précédente, les élèves ont compris que, dans une démocratie représentative, les citoyens s'engagent, par l'intermédiaire du droit de vote et d'éligibilité, et acceptent le principe de représentation. Ils ont pris conscience que, grâce à leurs délégués, toute la classe pouvait être représentée. Travailler à l'échelle du CVC permet au professeur d'approfondir la définition du rôle d'un délégué et d'amener les élèves à mesurer ce qu'implique la représentation d'un groupe en matière d'engagement et de responsabilité. Cela montre également aux élèves que, par l'intermédiaire de ces délégués, les collégiens sont représentés et écoutés dans les différentes instances de décision de l'établissement. Cette séance donne enfin l'occasion de travailler en collaboration avec le CPE du collège.

Pour présenter le CVC, le professeur peut mener l'étude d'extraits de [l'article R421-45-1 du code de l'éducation](#). Les élèves sont ensuite invités à rédiger les questions qu'ils pourront poser au CPE lors de sa visite. Son intervention doit permettre à la classe de comprendre le rôle du CVC, d'identifier ses membres et de connaître le déroulement des élections de leurs délégués. Chaque élève doit entendre qu'il peut prendre cet engagement à l'échelle de l'établissement et présenter sa candidature à l'élection. Chacun mesure également l'importance de son vote pour se sentir représenté et participer indirectement à la prise de décisions au collège. La trace écrite peut prendre la forme d'un résumé rédigé par la classe.

La participation des élèves lors cette séance permet au professeur d'évaluer leur capacité à exercer leur esprit critique et leur jugement. Il peut également évaluer des compétences transversales telles que comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit, argumenter. Les compétences « s'engager et prendre des initiatives », « exercer son esprit critique et sa capacité de jugement », « faire preuve de responsabilité » peuvent être évaluées au moment des différentes élections.



### Prolongement possible avec le cours d'histoire – Confronter deux modèles de démocratie et interroger la place de la représentation : la démocratie athénienne et notre démocratie (2 heures)

Pour enquêter sur les origines de la démocratie, le professeur présente aux élèves quelques objets archéologiques (jetons, horloge à eau) et des photographies des ruines de l'*Ecclesia* à Athènes. Ces éléments permettent de situer l'invention de la démocratie dans le temps et dans l'espace.

La classe est ensuite séparée en deux parties. La moitié des élèves reconstitue le déroulement d'une journée à l'*Ecclesia* à Athènes dans l'Antiquité et l'autre moitié celui d'une journée à l'Assemblée nationale aujourd'hui en France. Le travail s'effectue à partir d'un dossier documentaire qui présente, pour chacune des deux assemblées, l'hémicycle où ont lieu les réunions, les participants et la manière dont les décisions sont prises. Dans un premier temps, les élèves répondent individuellement à des questions leur permettant d'identifier les membres de l'assemblée (qui représentent-ils ? Au nom de quels principes siègent-ils ?), le calendrier des réunions, les modalités de la prise de parole et du vote des décisions, la taille du territoire et le nombre de citoyens... Ils sont ensuite invités à former des binômes où ils mutualisent leurs réponses afin de compléter un tableau de synthèse dans lequel ils doivent identifier les points communs et les différences qui existent entre les deux assemblées.

La reprise des points communs permet au professeur de définir avec les élèves la notion de démocratie comme régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par les citoyens et pour les citoyens. La classe découvre que dans l'Antiquité à Athènes comme aujourd'hui en France, l'égalité de droits et les libertés politiques (isonomie, *isegoria*, liberté d'expression) permettent d'accepter les formes de représentation et la décision commune. Les dirigeants sont contrôlés (ostracisme, pression du nombre et de la règle majoritaire, élections régulières, reddition de comptes) et souvent renouvelés (durée de mandat limitée). La reprise des différences entre les deux assemblées conduit à distinguer les notions de démocratie directe et de démocratie représentative en lien avec la taille du territoire et le nombre de citoyens.

Pour compléter l'étude et expliquer les différences de fonctionnement entre ces deux organisations politiques, le professeur projette un diagramme circulaire mettant en évidence le pourcentage de citoyens dans la société athénienne. Les élèves comprennent alors qu'un nombre limité de citoyens permet cette nouvelle forme politique qu'est la démocratie directe, même si ces citoyens ne représentent eux-mêmes qu'une minorité de la population d'Athènes. Ils découvrent que dans notre démocratie, les citoyens ne votent pas directement les lois, mais qu'ils élisent tous un nombre restreint de représentants pour gouverner en leur nom, comme c'est le cas dans les instances du collège.

Durant cette séance, le professeur peut évaluer la capacité des élèves à exercer leur esprit critique et leur capacité de jugement, leur culture de la règle et du droit.

#### Ressources

- [L'Assemblée nationale en 8 fiches](#)
- [Des parcours et des ressources pédagogiques pour l'éducation à la participation citoyenne](#)

Retrouvez Éduscol sur





## Proposition pédagogique pour la classe de 5<sup>e</sup>

### La représentation au collège par les éco-délégués - Une forme d'engagement pour relever les défis du monde d'aujourd'hui

Cette proposition consiste en une séquence **d'au moins 3 heures** qui peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève. Cette séquence participe à la construction d'une culture civique. Elle est pensée comme un prolongement possible d'une séquence de géographie sur le changement climatique et ses effets, mais elle peut également se positionner en début d'année au moment des semaines de l'engagement et des élections des délégués et éco-délégués.

Son objectif est d'encourager les élèves à réfléchir sur la question de la représentation au sein du collège. Ils découvrent les différentes formes de représentations existantes, et en quoi elles permettent à chacun d'exprimer ses idées et de porter des projets. Ils sont invités à l'action, soit en tant que représentants, soit par l'intermédiaire de leurs représentants, pour faire face aux défis du monde actuel.

**Problématique de l'étude – Au collège, qu'est-ce que la représentation ? Comment permet-elle de porter les idées des uns et des autres, ainsi que de s'engager face aux défis du monde d'aujourd'hui ?**

#### Attendus de l'étude

##### Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC

Au terme du chapitre, l'élève aura approfondi sa connaissance du principe de la représentation, du rôle du représentant élu, du vote, et de la légitimité conférée par l'élection, en particulier en analysant la représentation à différentes échelles et en réfléchissant à ce qu'apporte la désignation de représentants dans la construction de projets ou la défense de causes qui dépassent l'échelle du collège. La réflexion peut se porter aussi sur le représentant : est-il un élève comme les autres, ou son statut lui donne-t-il des droits particuliers ?

Dans cette séquence le professeur aborde principalement la finalité « **Construire une culture civique** » en lien avec les autres finalités autour de l'engagement de l'élève dans l'établissement et des formes citoyennes d'engagement (politique, associatif, humanitaire...) et dans la compréhension de ces engagements et du principe représentatif. La réflexion sur les échelles de la représentation et le rôle des élèves pour prendre des décisions et participer à des actions citoyennes dans un cadre démocratique permet de travailler la finalité « **Acquérir et partager les valeurs de la République** ». La finalité « **Respecter autrui** » est abordée par le pluralisme des actions et des idées.

##### Compétences travaillées

Le professeur cherche à faire travailler les différentes composantes de la **compétence « culture de l'engagement »** comme l'action collective, la prise de responsabilités et l'initiative. L'élève est invité à prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement. Les règles de la représentation permettent également de travailler la « **culture de la règle et du droit** », alors que la réflexion sur le rôle du représentant, sa place dans la collectivité et dans les actions menées permet de développer la « **culture du jugement** ». Le travail en groupe permet aussi de travailler des items de la compétence « **culture de la sensibilité** » portant sur le respect de l'opinion des autres et la capacité à coopérer.

Retrouvez Éduscol sur



### Proposition de démarche

L'entrée dans cette séquence se fait par une présentation des missions de l'éco-délégué, avant de poursuivre par une approche concrète de la représentation, centrée sur un projet d'action mené avec l'éco-délégué, représentant de la classe. Enfin, la dernière partie de la séquence est un temps de bilan qui permet de replacer l'éco-délégué au cœur de la question de la représentation et d'évoquer les différentes échelles de la représentation. Il est intéressant de prévoir cette séquence avant l'élection des éco-délégués de classe, car elle permet de préparer cette élection.

#### Mieux connaître l'éco-délégué, un des représentants des élèves au collège (1 heure)

Dans un premier temps, les élèves identifient avec précision l'éco-délégué, en s'appuyant notamment sur le contexte de création récente de cette mission. Quand et pourquoi la mission d'éco-délégué a-t-elle été créée ? Les élèves enquêtent sur l'histoire des éco-délégués, leurs rôles et leurs missions, leurs principaux interlocuteurs. Ils peuvent aussi se concentrer sur une action menée par les éco-délégués dans les années précédentes. La démarche d'enquête peut s'appuyer sur un corpus documentaire fourni par le professeur ou sur une séance de recherche au CDI, ou encore dans toute salle pourvue d'équipements informatiques. Le professeur documentaliste ou le conseiller principal d'éducation peuvent être associés à ce temps de recherche. Les sites Internet les plus utiles à ce travail sont les sites institutionnels [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) ou [mtaterre.fr](http://mtaterre.fr). Le [guide de l'éco-délégué](#) est un outil essentiel.

Cette étape amène à réfléchir aux différentes échelles de l'action éco-citoyenne et à leur articulation : comment l'action à l'échelle locale du collège peut-elle avoir une utilité dans la résolution d'un problème planétaire comme le changement climatique ? L'exemple de l'éco-délégué permet de réfléchir de façon concrète sur le sens et les apports de la représentation : qu'a changé dans les établissements la création des éco-délégués ? Quelles actions concrètes ont pu être mises en place grâce à ces représentants ?

Les résultats de ces recherches sont mis en commun et formalisés dans une trace écrite.

#### Agir avec l'éco-délégué au sein de son établissement. (2 heures)

Après les élections, la classe participe à la mise en œuvre du projet porté par l'éco-délégué élu. Ici le professeur s'appuie plus particulièrement sur la mission de décideur de l'éco-délégué. Cette mise en œuvre n'a pas nécessairement lieu durant les cours d'EMC, mais peut être planifiée, documentée et analysée en classe. Comme le propose le [guide de l'éco-délégué](#) en page 17, les élèves suivent trois grandes étapes : planifier leur action, tenir un journal, puis évaluer leur action.

Le guide de l'éco-délégué propose aussi des exemples et idées d'action. D'autres idées sont proposées [sur le site Mtaterre](#), sur les sites académiques d'éducation au développement durable (EDD), sur [le site EDD de l'Unesco](#).

La tenue du journal par la classe permet de mettre en place une démarche de coopération, un travail en équipe pour lequel sont proposés des rôles de photographe, rédacteur, illustrateur, éditeur, relecteur, maquettiste. Le professeur peut choisir d'utiliser des outils numériques ou de réaliser un journal papier. Selon les objectifs définis et les compétences travaillées, le journal est aussi un support pour évaluer cette séquence.

Selon l'ampleur du projet, le temps disponible et la motivation de la classe, le

Retrouvez Éduscol sur



professeur peut aussi proposer de participer [au Prix de l'action éco-déléguée de l'année](#). Pour cela, les élèves doivent réaliser une capsule vidéo d'une minute environ, présentant une action mise en place par les éco-délégués dans l'établissement en expliquant la démarche suivie pour réaliser ce projet.

Enfin, la classe est invitée à évaluer les actions menées. Cette étape permet aux élèves de prendre du recul et de mettre en perspective leur action. Il s'agit ici de faire un bilan simple, centré sur les objectifs fixés en début de séquence et sur ce qui a été réalisé. Le professeur peut utiliser des fiches d'évaluation du guide de l'éco-délégué : « [Ton projet est-il réussi ?](#) », « [Qu'as-tu appris ?](#) ». Ici le professeur s'appuie plus particulièrement sur la mission de garant de l'éco-délégué. Le professeur invite les élèves à réfléchir sur les acteurs nécessaires pour porter un projet d'action écocitoyenne, et notamment les éco-délégués de classe, le binôme d'éco-délégués élus au conseil de la vie collégienne (CVC), les adultes au sein de l'établissement et des partenaires extérieurs. Cette démarche d'évaluation offre aussi une transition vers la troisième partie de la séquence, qui vise à généraliser et consolider la compréhension de la notion de représentation.

### **L'éco-délégué, un représentant comme les autres ? (1 à 2 heures)**

Le professeur organise ensuite l'intervention d'un ou plusieurs éco-délégués, éventuellement complétée par l'intervention d'autres représentants (délégué de classe, délégué au CVC), par exemple sur une heure de vie de classe. Ce temps de dialogue est centré, non sur les actions menées par les représentants, mais sur l'expérience même de la représentation et la relation entre le représentant et ceux qu'il représente.

Le professeur prépare cet échange avec les élèves afin que soient abordées des questions telles que ce qui motive l'engagement pour être représentant et ce qui motive le choix entre les différentes formes de représentations au collège. Il peut aborder la question des échelles de représentation. Y-a-t-il une différence entre représenter la classe ou l'ensemble des élèves du collège ? Comment cela influence-t-il les missions des élus ? Il peut proposer aussi un questionnement sur le sens de l'engagement des représentants, par exemple en proposant de choisir parmi un certain nombre de mots clés (écouter, s'exprimer, décider, être reconnu, s'engager, organiser, apprendre, porter des idées, voir aboutir des projets, etc.). Enfin, il propose aux élèves de formuler leurs attentes vis-à-vis de leurs représentants, à nouveau en faisant un choix à partir de propositions (être informé, échanger, débattre, être accompagné dans un projet, être stimulé, être contredit, etc.).

À l'issue de la rencontre avec les représentants, le professeur invite les élèves à réfléchir à la question du poids de ces différents représentants dans les instances et interroge la notion d'égalité entre les différents représentants, quels que soient le niveau scolaire, l'âge, le groupe représenté (personnels élus, représentants des parents, des élèves). Tous les représentants sont égaux, travaillent et coopèrent. Cette complémentarité est utile pour mener des projets : l'exemple de l'action menée dans la première partie de la séquence peut être mobilisé pour rappeler le rôle des adultes du collège et des partenaires extérieurs.

La réflexion sur la notion d'égalité peut être vue également dans d'autres perspectives, amenant à réfléchir aux spécificités de la mission d'éco-délégué. L'éco-délégué est-il un représentant comme les autres ? Est-il un élève comme les autres ? À l'issue de cette étape, le professeur peut souligner les spécificités de l'éco-délégué parmi les autres représentants : plus que celui des délégués de classe, son mandat engage ceux qu'il

Retrouvez Éduscol sur



représente à l'échelle de l'établissement, d'autant que sa mission de sensibilisation aux questions environnementales l'amène à agir à différentes échelles (l'établissement, le territoire). Mais l'action du représentant n'est pas uniquement individuelle. Le professeur peut questionner la plus-value qu'elle apporte, par rapport à des initiatives individuelles par exemple, et la façon dont elle construit la citoyenneté, tout au moins son apprentissage.

#### Ressources

- [Le guide de l'éco-délégué au collège](#) fourni par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Ministère de l'Éducation nationale : [Prix de l'action éco-déléguée de l'année, présentation des éco-délégués, ressources pour les éco-délégués](#)
- Éduscol : [vadémécum pour éduquer au développement durable à l'horizon 2030](#)
- Site [M Ta Terre](#) de l'Agence de l'environnement, avec un [dossier « Comment devenir éco-délégué »](#).

## Proposition pédagogique pour la classe de 4<sup>e</sup>

### Représenter et se sentir représenté d'hier à aujourd'hui à partir de l'exemple des droits politiques des femmes

Cette séquence nécessite **entre 3 et 4 heures** de cours, mais peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève ou s'il la relie au cours d'histoire qui y correspond.

Les réflexions autour de la représentation et du principe de représentativité en classe de 4<sup>e</sup> peuvent être menées à partir des questionnements formulés à l'occasion de la troisième partie du programme d'histoire. En effet, un lien avec le cours d'histoire peut permettre de conforter la maîtrise des grandes étapes de la conquête du droit de vote en France en se concentrant sur la construction de la représentation et de la représentativité, de développer la question de l'engagement des femmes en politique depuis la Révolution, et donne l'occasion aux élèves de s'approprier le vocabulaire acquis pour participer à un débat autour de la représentation en démocratie.

La séquence proposée peut être croisée avec les thématiques de liberté d'expression et de justice et droit, et se construit en lien avec les cultures de la responsabilité et de l'engagement. Elle permet de s'approprier des notions essentielles et de travailler différentes compétences définies par le programme d'EMC.

**Problématique de l'étude – Pourquoi l'acquisition du droit de vote et d'éligibilité n'a-t-elle pas suffi à assurer la représentation des femmes au sein de la démocratie française ? Quels autres droits et libertés sont nécessaires à une juste représentativité de toutes les citoyennes ?**

#### Attendus de l'étude

##### Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC

Au terme de cette séquence, les élèves ont compris que les contours de la représentation citoyenne ont beaucoup évolué en fonction du contexte historique et de la construction de la démocratie. Ils mesurent les enjeux liés à cette représentation puisque la souveraineté du peuple repose en réalité sur la délégation de son pouvoir à ses représentants. Ils sont capables d'expliquer pourquoi celle-ci a toujours été discutée et disputée depuis la Révolution. Ils maîtrisent les différentes étapes de la

Retrouvez Éduscol sur



conquête des droits politiques des femmes et du suffrage universel en France, mais en connaissent aussi les limites. Ils ont pris conscience qu'une fois acquis, le suffrage universel ne suffit pas à garantir la représentation de tous, et ont réfléchi sur la nécessité pour le législateur d'intervenir pour favoriser un équilibre. Ils savent que le droit de vote est une composante de la démocratie, mais que les citoyens doivent également acquérir une réelle capacité de jugement et disposer de l'ensemble de leurs libertés pour être réellement représentés (pluralisme, vote à bulletin secret...).

Dans cette séquence, le professeur utilise les notions de citoyenneté, de représentativité, de droit de vote, de droit d'éligibilité et de parité, qu'il définit en s'appuyant sur les **principes et les valeurs de la république démocratique**. Les élèves s'approprient également le vocabulaire inscrit au programme d'histoire : suffrage censitaire, suffrage universel masculin, suffrage universel. Ils construisent une **culture civique** et mesurent l'intensité des débats que suscite la définition de représentation au sein d'une démocratie représentative. La finalité « **respecter autrui** » peut être travaillée dans la prise de conscience d'inégalités et de discriminations reposant sur des stéréotypes et des préjugés sexistes encore présents, comme le fait de présenter les femmes comme étant trop émotives pour la prise de décision.

### Compétences travaillées

Cette séquence permet en premier lieu d'acquérir la connaissance des principes essentiels à l'exercice de la citoyenneté dans une société démocratique et donc de développer les compétences de la « **culture de la règle et du droit** ». Elle permet en outre d'acquérir les outils intellectuels nécessaires pour comprendre, discuter, exercer son esprit critique et sa capacité de jugement. Les mises en situation (cours dialogué, construction d'argumentaires et participation aux débats) permettent de confronter les différents points de vue de manière organisée, argumentée et dans le respect, pour développer les composantes de la compétence de la « **culture du jugement** ».

En participant aux débats, les élèves deviennent des acteurs dans l'exercice concret de la citoyenneté. La vie collégienne est l'occasion pour chacun de s'approprier les valeurs dans le concret, de les ancrer dans le quotidien du vivre ensemble et d'agir en apprenti-citoyen responsable pour renforcer leur « **culture de l'engagement** ». Les débats permettent de faire ressentir les préjugés, les discriminations et leurs ressorts pour mettre en avant la « **culture de la sensibilité** ».

### Proposition de démarche

#### Du suffrage universel masculin au suffrage universel : l'engagement politique des femmes d'hier à aujourd'hui (2 heures)

Afin de montrer aux élèves que la représentation fait débat dès la Révolution française et que sa définition évolue et s'élargit en fonction du contexte et des époques, le professeur peut s'appuyer sur l'exemple de la conquête des droits politiques des femmes en France, de la Révolution à aujourd'hui.

#### Les femmes à la conquête du suffrage universel : les grandes étapes

La première partie de la séance permet une mise en perspective historique rapide appuyée sur des éléments du programme d'histoire traités pendant l'année. Afin de mettre les élèves en situation d'écoute active, le professeur leur demande de compléter une frise chronologique retraçant les grandes étapes de la conquête de la représentation des femmes en lien avec la construction de la démocratie française. Cette introduction rappelle l'engagement politique des Françaises dès la Révolution (la marche sur Versailles, les jacobines, la déclaration des droits de la femme...) et insiste

Retrouvez Éduscol sur



sur leurs difficultés à être entendues malgré leurs revendications jusqu'à la fin de la III<sup>e</sup> République (débats en 1848, *Journal des femmes* créé en 1891, proposition de loi par Gautret en 1901...). Les élèves analysent ensuite l'ordonnance du 21 avril 1944 donnant le droit de vote et d'éligibilité aux Françaises, moment qui pourrait incarner la fin du combat si le professeur ne la confrontait pas immédiatement au nombre de femmes élues au Parlement aujourd'hui.

Cet éclairage permet de nuancer l'avancée historique obtenue en 1944, mais également de ne pas la présenter sous la forme d'une récompense accordée aux femmes suite à la guerre, et de poser la problématique : pourquoi l'acquisition du droit de vote et d'éligibilité ne suffit-elle pas pour assurer la représentation des femmes au sein de la démocratie française ? Au-delà du suffrage universel, quelles sont les libertés politiques indispensables pour garantir une réelle représentativité de toutes les citoyennes et de tous les citoyens ?

### **Des femmes sous-représentées malgré le suffrage universel ?**

L'activité proposée pour répondre à la problématique peut être réalisée individuellement ou en groupe. Les élèves étudient un dossier documentaire afin de mesurer les avancées permises par l'ordonnance de 1944 (premières élections au suffrage universel et premières femmes élues députés en 1945, grandes figures féminines de la vie politique depuis les années 1970), mais aussi leurs limites (très faible place des femmes dans les fonctions politiques, mais aussi dans l'ensemble des postes dirigeants). Ils comprennent que le suffrage universel ne suffit pas et découvrent les combats menés par les associations et par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes pour assurer une meilleure représentation des femmes dans la démocratie (lutte contre les préjugés, émancipation politique, [loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, « dite sur la parité », du 6 juin 2000](#), mise en évidence des biais de contournement employés par les partis politiques...). Il peut être demandé aux élèves de compléter un schéma heuristique pour prélever les informations et/ou de rédiger un reportage autour de la représentation des femmes en politique. Il s'agit tout d'abord d'expliquer pourquoi la représentation ne s'équilibre pas alors que tout le monde vote depuis 1944, en soulignant notamment que cette évolution politique ne s'accompagne pas pendant longtemps d'une évolution du rôle attribué aux femmes dans la société (« double journée »). Les élèves interrogent ensuite la légitimité et l'efficacité du passage par la loi pour accélérer le processus vers une plus juste représentation, plutôt que de laisser fonctionner la démocratie : cette question permet de réfléchir au débat entre l'universalisme républicain et une politique des quotas (on peut notamment montrer les arguments de féministes opposées à cette loi au nom des principes républicains). Cela permet aux élèves de confronter le principe de représentativité au fonctionnement démocratique reposant sur le suffrage universel. Une fois corrigées, ces productions constituent la trace écrite.

Durant cette séance, le professeur peut évaluer la capacité des élèves à exercer leur esprit critique et leur capacité de jugement lorsqu'ils interrogent les limites du suffrage universel, du fonctionnement de la démocratie représentative, mais aussi la légitimité des lois qui imposent la représentation. Les élèves travaillent également la culture de la règle et du droit.



### Une représentation qui fait débat d’hier à aujourd’hui (1 à 2 heures)

À travers l’exemple de la conquête des droits politiques des femmes, les élèves ont pris conscience des débats que suscite la définition de la représentation depuis la Révolution. Lors de cette seconde séance, ils sont amenés à mettre en scène certaines de ces discussions historiques en analysant et en discutant des arguments défendus à l’époque ou en exprimant leurs opinions. Cette mise en situation permet de travailler l’argumentation et les différentes composantes de la communication orale, verbale (la forme, la sémantique et la pragmatique) et non verbale (la posture de l’orateur).

Trois thématiques sont mises en avant : le débat entre suffrage censitaire et suffrage universel, celui sur l’âge de la majorité électorale, et celui sur le droit de vote des étrangers résidant en France. Le but est de remobiliser les réflexions développées concernant le vote des femmes pour amener les élèves à saisir les enjeux liés à la représentation et à développer leur argumentation. Dans ce but, la classe est divisée en trois groupes, un par débat, chacun d’entre eux recevant des dossiers documentaires exprimant des opinions contradictoires sur ces thématiques.

Les groupes d’élèves doivent d’abord repérer les arguments et comprendre ce sur quoi ils reposent, et donner une opinion argumentée sur le sujet. Dans un deuxième temps, chaque groupe présente une synthèse de ses arguments et l’opinion qui ressort des échanges aux autres élèves, afin d’en débattre. Enfin, les différents arguments sont rassemblés et confrontés, ce qui permet de faire ressortir des problématiques communes sur la représentation, notamment quand il est question de l’élargir ou de la réduire.

Au terme de la séance, les élèves ont compris que les contours de la représentation peuvent être discutés, qu’ils sont évolutifs et que la démocratie représentative est un régime politique qui continue de se construire. Les enjeux sont importants puisque la souveraineté du peuple repose en réalité sur la délégation du pouvoir à ses représentants. La conclusion rappelle également que le suffrage universel n’est pas suffisant pour garantir la souveraineté du peuple et qu’il doit être assorti du respect de toutes les autres formes de libertés indispensables à la démocratie : libertés politiques, liberté d’expression, liberté de penser... Cela permet de souligner que c’est dans le respect ces conditions que les citoyens acceptent d’être représentés. On retrouve ici la dimension contractuelle de la représentation, qui fonde sa définition et permet d’en comprendre les évolutions.

#### Ressources

- « [La conquête de la citoyenneté politique des femmes](#) », site de l’Assemblée nationale.
- [Des parcours et des ressources pédagogiques pour l’éducation à la participation citoyenne.](#)

Retrouvez Éduscol sur





## Proposition pédagogique pour la classe de 3<sup>e</sup>

### Représentation et démocratie

Cette séquence mobilise **entre 3 et 4 heures** de cours, mais peut être plus importante si le professeur choisit de développer une action dans le cadre du parcours citoyen de l'élève. Le rapport entre représentation et démocratie peut être introduit en lien avec le programme d'histoire, par le thème 1, par la confrontation entre les démocraties et des régimes totalitaires refusant le principe de représentation par une mise en scène de l'unanimité autour de la parole du chef, mais aussi par le thème 3 sur les évolutions de la République française, en lien avec celles de la société. Ceci permet d'introduire la situation actuelle, et ce que beaucoup présentent comme une crise de la démocratie et de la représentation. Cette situation se manifeste notamment par l'abstention et l'idée chez certains Français de ne pas être vraiment représentés, mais également par des contestations parfois violentes envers les dirigeants. Poser la question de nouvelles formes de représentation peut ainsi susciter des débats non seulement sur les limites de notre démocratie, mais aussi sur sa vitalité dans la mesure où beaucoup de Français souhaitent être davantage associés à la décision politique.

**Problématique de l'étude – Dans un contexte de questionnement de l'action politique sous des formes diverses (pétitions, actions judiciaires collectives, manifestations, abstentionnisme électoral...) interrogeant ainsi nos institutions, comment le renouvellement des modes de représentation des citoyens pourrait-il permettre de renforcer la démocratie ?**

### Attendus de l'étude

#### Objectifs notionnels et lien avec les finalités de l'EMC

Le développement de la finalité « **construire une culture civique** » est un objectif majeur de la séquence. Le professeur insiste sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à la communauté politique en soulignant l'importance de la participation électorale. C'est l'occasion de travailler avec les élèves sur les différentes élections des représentants en France, du chef de l'État aux élections locales.

Le professeur présente aux élèves les différents modes de scrutin (majoritaire, proportionnel, de liste...) et leurs effets sur la représentation. La question de l'abstention est étudiée de façon à montrer les limites qu'elle constitue pour la démocratie représentative lorsque les citoyens eux-mêmes ne s'engagent plus dans le débat politique par le biais des élections traditionnelles, mais peuvent rechercher d'autres formes de représentation. Les élèves sont donc amenés à identifier et à comprendre le fait majoritaire. Le professeur amène les élèves à réfléchir à la question des fondements du pouvoir et de la légitimité de la décision dans une démocratie. Le rôle de la médiatisation de l'opinion publique est abordé en ce qu'elle peut constituer un soutien ou un obstacle au pouvoir dans une démocratie.

Le professeur peut mobiliser la question de l'engagement politique individuel et collectif en faisant comprendre aux élèves que les droits civiques ouvrent au droit de vote, mais aussi à celui d'être élu. L'éligibilité est un droit important trop souvent ignoré par les citoyens alors qu'elle constitue un aspect majeur de la représentation citoyenne.

Retrouvez Éduscol sur



Le professeur peut également s'appuyer sur des acquis antérieurs, notamment en mobilisant la finalité « **acquérir et partager les valeurs de la République** » : il peut mobiliser des connaissances sur les institutions, les principes républicains, la décentralisation et la démocratie locale. Il fait identifier des formes de l'expression démocratique pour faire comprendre le pluralisme, les modes de prise de décision et le respect de la règle majoritaire, les modalités de consultation de la population, du vote aux formes de démocratie participative.

Enfin, la finalité « **respecter autrui** » est abordée car l'élève est amené à comprendre que la majorité n'est pas l'unanimité. Le représentant élu doit pouvoir représenter l'ensemble des citoyens quelle que soit leur appartenance politique et réciproquement, le citoyen doit accepter la règle majoritaire même si celle-ci ne reflète pas ses opinions individuelles. De cette acceptation et reconnaissance réciproque dépend le « vivre ensemble ».

### Compétences travaillées

Dans cette séquence, le professeur fait travailler la compétence de la « **culture du jugement** » par la réflexion sur le fonctionnement et les enjeux de la démocratie, en questionnant notamment la réalité de la crise qui la traverse, pour la caractériser, mais aussi la contextualiser et la relativiser, donnant ainsi des outils d'une lecture critique de notre actualité. Cette réflexion sur la démocratie représentative et ses évolutions permet aussi de développer les composantes de la compétence de la « **culture de la règle et du droit** » en étudiant la façon dont les principes de la représentation et leurs évolutions peuvent se traduire dans les lois et sont garantis par les textes fondateurs de la République. Des items de la « **culture de la sensibilité** » sont également mobilisés pour réfléchir sur le sentiment de ne plus être représenté, de se sentir à l'écart de la communauté. Enfin, une finalité essentielle de ce travail est de souligner la nécessité de s'impliquer dans la démocratie pour la faire vivre, et donc de mobiliser les composantes de la « **culture de l'engagement** ».

### Proposition de démarche

#### Une démocratie représentative en crise ? (1 heure)

Le professeur commence la séquence en distribuant aux élèves un corpus de documents variés évoquant la convention citoyenne pour le climat, le contexte (crise des gilets jaunes, organisation du grand débat national) et les modalités de sa mise en place, son fonctionnement, ses propositions.

Le professeur commence à présenter la convention citoyenne pour le climat et son fonctionnement, la façon dont ses membres sont désignés, comment elle est une réponse à ce qui a été une crise de la démocratie face à un mouvement social né à partir d'une décision politique sur le climat. Il peut alors questionner les élèves autour de différents axes : la façon dont cette convention a été constituée et la nouveauté du mode de représentation qu'elle expérimente, le contexte de sa mise en place et les raisons de cette expérience, le fonctionnement de cette convention et son articulation avec les modes traditionnels de représentation.

Ces axes permettent au professeur de poser les bases d'une réflexion collective sur la demande de nouvelles formes de représentation et d'expression démocratiques, et sur les tentatives de réponses du pouvoir politique. Cette demande peut être analysée comme une remise en cause, diffuse par le développement de l'abstention aux élections ou plus directe par des mouvements plus ou moins structurés, amplifiés par les réseaux sociaux qui ciblent parfois directement et de manière radicale les représentants. Elle peut également être lue comme la volonté des citoyens d'être plus fréquemment associés à la décision politique.

**Prolongement possible**

Un travail sur les sondages d'opinion pourrait notamment permettre d'analyser la notion d'échantillon représentatif en réfléchissant à la façon dont ces outils sont construits (nombre de personnes, constitution de panel, études sur lesquelles cette construction repose), afin de développer une approche critique sur leur poids dans la mesure de l'opinion publique.

Ces axes et ces réponses peuvent servir de grille de lecture pour la séance suivante, afin d'analyser les réponses possibles à ces questionnements, comme le montre l'exemple de la convention citoyenne, qui s'est articulée avec les élus pour la mise en place d'une nouvelle loi.

**Comment repenser la représentation : analyser d'autres formes de représentation (2 heures)**

Pour ce deuxième temps, les élèves sont réunis en groupes. Le professeur leur propose de réfléchir à des solutions pour renouveler la représentation démocratique et revitaliser la démocratie. Différentes solutions envisagées en France comme à l'étranger sont présentées par le professeur, ou peuvent avoir fait l'objet d'un travail de recherche préalable de la part des élèves : tirage au sort, vote obligatoire, changement de modes de scrutin, débats publics, assemblées populaires, ateliers collaboratifs, consultations sur l'Internet, enquêtes collectives avec force de proposition, et la convention citoyenne sur le climat. Le professeur a pu sélectionner au préalable un nombre limité de ces modalités.

Chaque groupe travaille sur une solution envisagée, en reprenant les axes utilisés dans l'heure précédente. Le professeur peut proposer aux élèves une grille de lecture plus détaillée pour les orienter dans leurs recherches et leurs analyses : description de la forme de représentation, modalité nouvelle ou déjà pratiquée, aspects positifs et négatifs par rapport au mode de représentation traditionnel, efficacité de la forme de représentation si elle a été mise en place.

Les élèves présentent leurs solutions aux autres groupes en insistant sur les aspects positifs et négatifs de ces solutions, ils s'interrogent sur une possible plus-value de ces renouvellements par rapport au mode traditionnel de représentation qu'est l'élection, en questionnant notamment la représentativité dans le cadre de ces modalités. C'est l'occasion de formaliser les notions de démocratie représentative, de démocratie participative et de démocratie délibérative.

Le professeur peut souligner que la démocratie participative, qui associe les citoyens au processus de décision politique, peut être un moyen de parvenir à plus de démocratie, mais n'est pas antagoniste à la démocratie représentative. Le vote reste au cœur de la représentativité et la règle majoritaire demeure fondamentale pour pallier l'impossible unanimité. Cela pose la question de la façon d'entendre les minoritaires pour qu'ils se sentent quand même représentés. La démocratie délibérative propose comme solution que la condition première à la légitimité démocratique des décisions politiques soit une délibération publique entre citoyens égaux capables de produire des savoirs et de montrer à la fois une capacité individuelle à délibérer sur des affaires communes et une capacité collective à poursuivre l'égalité des intérêts individuels.

Les élèves réalisent que la représentation démocratique s'interroge nécessairement avec les évolutions de la société et que cette possibilité de la questionner témoigne d'une bonne santé démocratique. Ils comprennent aussi qu'il n'y a pas une formule parfaite, mais que l'implication et l'engagement des citoyens dans les différentes formes de représentation sont indispensables à la bonne santé de la démocratie.

### Ressources

- [Le site de la convention citoyenne sur le climat.](#)
- « [Nouvelles formes de la démocratie](#) », *Éthique publique*, volume 7, n°1, 2005.
- J.-B. ALBERTINI, « [Démocratie représentative et participation\(s\) citoyenne\(s\) : réflexions et applications pratiques](#) », *Revue française d'administration publique* 2014/2 (n° 150).

## Travailler ou prolonger le travail sur la représentation en s'appuyant sur des actions éducatives, des partenaires, en lien avec le parcours citoyen

### Temps forts possibles

#### Les semaines de l'engagement

[Les semaines de l'engagement](#) (en septembre et en octobre de chaque rentrée) comprennent des temps de sensibilisation pendant lesquels les élèves découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et collégiennes. Ils peuvent rencontrer et échanger avec leurs représentants. L'objectif est de dynamiser la participation des élèves à la vie de leur établissement.

#### La semaine de la démocratie scolaire

Organisée à la suite des semaines de l'engagement, [la semaine de la démocratie scolaire](#) favorise la prise de conscience de l'importance et des enjeux des élections des représentants des parents d'élèves et des élections aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL), en les encourageant à se présenter.

### Concours et partenaires institutionnels

[Le « Parlement des enfants »](#) est une opération annuelle menée avec l'Assemblée nationale qui propose à des élèves de classes de CM2 de rédiger une proposition de loi avec leur enseignant, sur un thème donné. Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère en charge de l'Éducation nationale depuis 1994, « Le Parlement des enfants » permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail en classe réalisé durant une partie de l'année scolaire sur un thème annuel portant sur des sujets sociétaux d'actualité.

« [Découvrons notre Constitution](#) » est un concours organisé par le ministère chargé de l'Éducation nationale et le Conseil constitutionnel afin de permettre aux élèves de mieux connaître les grands principes au fondement de notre République et de ses institutions démocratiques.

Retrouvez Éduscol sur



## Ressources

- Le site de l'Assemblée nationale, avec notamment des éléments sur le [rôle et le pouvoir de l'Assemblée](#).
- Le site du [Conseil constitutionnel](#), avec des mises au point sur la Constitution.
- Sur éduscol, des [ressources pour l'étude de la Constitution](#), avec des mises au point sur l'exercice de la souveraineté, les élections et les référendums.
- [Ressources éduscol sur les éco-délégués](#).
- [Ressources éduscol sur les CVC](#).
- Sur le site de Réseau Canopé, les pages consacrées à la [citoyenneté](#) et à la [démocratie](#).
- Des articles synthétiques sur le principe de représentation :
  - M. REVAULT D'ALLONNES, « [Les paradoxes de la représentation politique](#) », *Études*, 2013/12 (Tome 419), sur la construction du principe de représentation.
  - H. F. PITKIN, S. HAYAT, « [La représentation politique](#) », *Raisons politiques* 2013/2 (n°50), sur les bases de la représentation et l'articulation entre intérêts locaux et intérêt national, entre individu et collectif.
  - J.-B. ALBERTINI, « [Démocratie représentative et participation\(s\) citoyenne\(s\) : réflexions et applications pratiques](#) », *Revue française d'administration publique* 2014/2 (n° 150), sur les fondements de la démocratie représentative.
- Les ouvrages de référence de P. ROSANVALLON sur le sujet :
  - *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard coll. « Folio Histoire », 1998.
  - *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard coll. « Folio Histoire », 2001.
  - *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil coll. « Points », 2006.
  - *Le siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, Seuil coll. « Les livres du nouveau monde », 2020.

Retrouvez Éduscol sur

